

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 29 octobre 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2018-444

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié en ajoutant le point suivant :

- Greffe – Prolongation de délai – Société en commandite VeyLin

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-445

GREFFE – MANDAT AUX PROCUREURS – APPEL DU JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DANS LE DOSSIER 200-17-014410-112 (QUOTES-PARTS D'AGGLOMÉRATION)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a porté en appel le jugement de la Cour supérieure, rendu le 19 septembre dernier, dans le dossier numéro 200-17-014410-112 (quotes-parts d'agglomération);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE mandater la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement à l'appel logé par la Ville de Québec à l'encontre du jugement de la Cour supérieure rendu le 19 septembre dernier, dans le dossier 200-17-014410-112 (quotes-parts d'agglomération) ;

D'autoriser ces procureurs à déposer tout appel incident à celui de la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-446

GREFFE – PROLONGATION DE DÉLAI – SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VEYLIN

CONSIDÉRANT la résolution 2018-322 du 17 juillet 2018 par laquelle la Ville accepte l'offre d'achat de la Société en commandite VeyLin;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-405 du 2 octobre 2018 par laquelle la Ville prolonge le délai pour la signature au 1^{er} novembre 2018 et que l'acquéreur ne pourra respecter ce délai;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE prolonger le délai pour la signature de l'acte de vente prévu à la promesse d'achat intervenue avec la Société en commandite VeyLin au 1^{er} décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-447

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE TRÉSORIÈRE ADJOINTE AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Karine Naud au poste de trésorière adjointe au Service de la trésorerie à compter d'aujourd'hui, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-448

RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Pierre Pellerin au poste du contremaître au Service des travaux publics, à compter du 5 novembre 2018, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-449

TRAVAUX PUBLICS – STATIONNEMENT HIVERNAL DANS LE SECTEUR GRAND-VOILE ET 3^E RANG

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'interdire le stationnement sur un côté de rue, en alternance, pour la période hivernale (du 15 novembre au 15 avril), dans les rues suivantes: de la Livarde, de la Sablière, du Petit-Hunier, de la Brigantine, de la Trinquette, du Tournentin, de la Misaine et du Grand-Hunier;

D'interdire le stationnement en tout temps dans certaines portions de rues du secteur Grand-Voile, comme identifiées sur le plan joint au mémoire;

D'interdire le stationnement en tout temps de part et d'autre du 3^e Rang, pour la portion située entre le cours d'eau et la route de Fossambault (160 m).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MOTION ET RÈGLEMENT



2018-450

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-574 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2014-429 RÈGLEMENT RELATIF À LA PAIX ET AU BON ORDRE, AUX NUISANCES ET À LA SALUBRITÉ VISANT LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-574 modifiant le Règlement n° 2014-429 Règlement relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

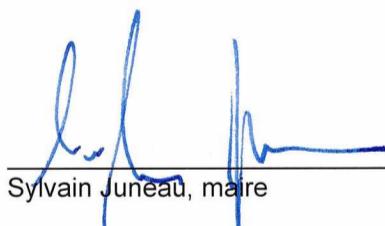


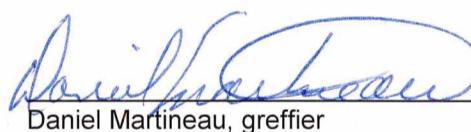
PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 19 h 40.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier